

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR POUR LE PAIEMENT DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

À remplir par l'assuré(e)

Vous demandez l'indemnisation d'un arrêt maladie ou d'un congé maternité, paternité, d'adoption ou d'un congé supplémentaire de naissance.
Pour percevoir les indemnités journalières vous revenant, veuillez compléter cette déclaration et nous la retourner, accompagnée des pièces justificatives demandées, dès le début de votre congé.

ASSURÉ(E)

N° d'immatriculation

Nom et prénom (en capitales)

(nom de naissance suivi du nom d'usage s'il y a lieu)

Adresse n°

Voie

Code postal

Ville

DEMANDE D'INDEMNISATION

☐ d'un arrêt maladie

Du au inclus

☐ d'un congé de maternité, de paternité ou d'adoption

Du au inclus

☐ d'un congé supplémentaire de naissance

Du au inclus

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), l'assuré(e), déclare qu'aux dates ci-dessus indiquées :

☐ Je n'ai repris aucune activité professionnelle salariée ou autre

☐ Je n'ai pas perçu d'allocation chômage

☐ Autre situation (à préciser) :

Je reçois une pension de vieillesse ☐ oui ☐ non

Je m'engage à vous signaler tout changement intervenu dans ma situation après la transmission de la présente attestation.

Signature de l'assuré(e)

Fait à

Le

JOINDRE LES JUSTIFICATIFS SUIVANTS

- Le certificat de travail de votre dernière activité notariale.
- Vos trois derniers bulletins de salaire dans le notariat ou les 12 derniers bulletins de salaire si vous étiez négociateur.
- Les bulletins de salaires de l'année N-1 où figurent les primes et le 13^e mois.



Toute personne qui se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration en vue d'obtenir ou de faire obtenir des avantages est passible d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 et 313-3, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal). En outre l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation dans le but d'obtenir ou de faire obtenir des prestations qui ne sont pas dues, peut faire l'objet de pénalités financières (article L. 114-17-1 du code de la Sécurité sociale). Conformément au règlement général sur la protection des données 2016/679 et la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles ainsi que le droit de les faire rectifier.

Pour en savoir plus sur le traitement de vos données et vos droits, voir le tableau ci-dessous :

Responsable de traitement	La CRPCEN représentée par son directeur, monsieur Olivier MANIETTE.
Coordonnées du DPO	CRPCEN - à l'attention du DPO - 5 bis rue de Madrid - 75395 PARIS CEDEX 08.
Objet du traitement de données	■ Finalité(s) : Le présent traitement a pour finalité la mise en œuvre des prestations maladie (indemnités journalières) à la CRPCEN. ■ Base juridique : - Loi du 12 juillet 1937 instituant une caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires - Décret n° 90-1 215 du 20 décembre 1990.
Destinataires des données	Agents habilités de la Caisse
Durée de conservation des données	33 mois
Existence d'une prise de décision automatisée	NON
Sécurité	Politique des systèmes d'information de la CRPCEN - Référentiel général de sécurité créé par l'ordonnance du 8 décembre 2005.
Vos droits sur les données vous concernant	■ Vous disposez pour ces traitements d'un droit : - d'accès ; - de rectification. Ils s'exercent auprès du directeur de la CRPCEN, par courrier à l'adresse suivante : CRPCEN - à l'attention du DPO - 5 bis rue de Madrid - 75395 PARIS CEDEX 08. ■ Réclamation auprès de la CNIL en cas d'insatisfaction suite à la réponse de la Caisse à adresser à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.